

les faits. Il sait que l'opposition a offert de collaborer avec le gouvernement à propos du bill sur l'organisation, à condition que la Chambre ait le dernier mot. Une fois cette concession accordée, le premier ministre pourra procéder aussi vite qu'il le pourra.

**Le très hon. M. Trudeau:** A propos de l'appel au Règlement, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** S'agit-il du même rappel au Règlement?

**Le très hon. M. Trudeau:** Oui, monsieur l'Orateur. Ce bill est à l'étude depuis décembre, et je ne puis guère parler de collaboration lorsque l'opposition retarde l'adoption du bill jusqu'à la fin du printemps.

**M. Baldwin:** C'est un mensonge.

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, on me dit que c'est un mensonge. J'aimerais que le député s'explique.

**M. Baldwin:** Je ne me rétracterai pas. C'est un mensonge.

**Le très hon. M. Trudeau:** Je ne vous demande pas de vous rétracter, mais d'expliquer en quoi consiste le mensonge.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Je ne sais trop sur quoi porte l'altercation entre le député et le premier ministre.

**Le très hon. M. Trudeau:** Je vais vous le dire, monsieur l'Orateur. Le député m'a accusé de mensonge et il affirme qu'il ne se rétractera pas. Tout ce que je veux savoir c'est en quoi consiste le mensonge.

**M. l'Orateur:** Je n'ai pas entendu les propos du député de Peace River. Le très honorable représentant me dit que le député de Peace River a employé des termes qui sont nettement antiparlementaires. Ne les ayant pas entendus, je ne puis affirmer qu'il les a employés. Il m'est difficile de l'accuser d'avoir tenu certains propos quand je ne les ai pas moi-même entendus.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, le premier ministre a accusé l'opposition de manigances, ce qui est faux, et j'ai répondu que c'était un mensonge. Voilà ce que j'ai dit.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Peace River sait aussi bien que moi qu'il ne peut pas parler ainsi. Il détient à la Chambre un poste très responsable et il doit accepter cette responsabilité. Sur lui retombe l'obligation très onéreuse de respecter les droits et les traditions de la Chambre. Le député de Peace River en tiendra compte, j'espère, et avouera peut-être que ses paroles ont dépassé sa pensée. Le député sait qu'il ne peut pas employer ce mot. La question n'est pas plus compliquée que cela. Si un député aussi important que celui de Peace River à la Chambre peut utiliser ce langage je ne vois pas du tout à quoi il servirait de discuter davantage.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, je retire mon mot et le remplace par inexactitude terminologique.

**M. l'Orateur:** Je remercie le député. J'étais certain qu'il comprendrait et l'expression qu'il emploie maintenant est beaucoup plus acceptable en ce qui concerne la présidence, le Règlement et les traditions de la Chambre. J'ai

[M. Baldwin.]

donné la parole au député de Winnipeg-Nord. Je sais qu'il y a de nombreuses questions supplémentaires et si les députés veulent attendre patiemment, ils auront la parole à tour de rôle.

#### LA CRÉATION D'EMPLOIS POUR LES CHÔMEURS CHRONIQUES

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question supplémentaire qui se rattache à la réponse qu'il a donnée au chef de l'opposition officielle. Étant donné que le nombre de gens qui ont un emploi depuis au moins six mois est passé de 78,000 à 152,000 d'avril 1970 à avril 1971, ce qui représente une augmentation d'environ 100 p. 100, le gouvernement songe-t-il à de nouveaux programmes destinés à trouver du travail pour ceux qui ont vraiment à souffrir des politiques restrictives du gouvernement?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à ce que le ministre des Finances et moi-même avons dit hier.

\* \* \*

#### L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DE L'EST DU QUÉBEC

[Français]

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Joliette désire poser une question supplémentaire.

**M. La Salle:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais, dans le même ordre d'idées, demander au très honorable premier ministre s'il est en mesure de nous donner des nouvelles au sujet de la déclaration que le ministre des Affaires municipales du Québec faisait avant-hier, à l'effet qu'il attendait depuis 10 mois la signature du gouvernement fédéral, relativement au programme de développement de l'est du Québec.

Compte tenu du chômage qui prévaut actuellement au Québec, j'aimerais demander au très honorable premier ministre s'il peut dire à la Chambre quand le gouvernement pourra signer cette entente, en vue d'améliorer la situation?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Eh bien, si le député veut préciser de quelle entente il s'agit, monsieur le président, je vais tenter de répondre, mais je ne suis pas au courant de ce dont il parle.

**M. La Salle:** Monsieur l'Orateur, il s'agit du programme d'aménagement de l'Est du Québec dont le coût, au départ, avait été établi à 250 millions de dollars et qui, selon les dires du ministre des Affaires municipales du Québec, s'élèverait maintenant à 350 millions. Il appert qu'on attend toujours la signature du gouvernement fédéral.

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur le président, c'est sûrement inexact. Il existe une entente prévoyant l'établissement d'un programme d'aménagement de l'Est du Québec, que nous avons signée il y a un peu plus de deux